

Fréquence des sinistres Tempête- Grêle-Neige des particuliers par département cumulé sur la période 1987 à 2022

Fiche indicateur ONRN

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
1.0	Octobre 2013	Version 1 – Cumul sur la période 1987-2011
1.1	Octobre 2014	Mise à jour - Cumul sur la période 1987-2012
1.2	Mars 2017	Mise à jour - Cumul sur la période 1987-2015
1.3	Février 2019	Mise à jour - Cumul sur la période 1987-2017
1.4	Octobre 2020	Mise à jour – Cumul sur la période 1987-2018
1.5	Octobre 2021	Mise à jour – Cumul sur la période 1987-2019
1.6	Avril 2022	Mise à jour – Cumul sur la période 1987-2020
1.7	Juillet 2023	Mise à jour – Cumul sur la période 1987-2021
1.8	Novembre 2023	Mise à jour – Cumul sur la période 1987-2022

Affaire suivie par

statdom@franceassureurs.fr

mrn@mrn.asso.fr

bipcp.srn.h.dgpr@developpement-durable.gouv.fr

Rédacteur

Mission Risques Naturels



SOMMAIRE

1.	DEFINITION.....	4
2.	PERTINENCE ET ECHELLE D'UTILISATION.....	4
3.	DONNEES MOBILISEES ET METHODES.....	4
4.	LIMITES ET PRECAUTIONS	4
	a. Données.....	4
	b. Méthode	4
	c. Usage.....	5
5.	RESULTATS.....	5
6.	EXEMPLE D'UTILISATION.....	5
7.	LIENS AVEC D'AUTRES ANALYSES	5
8.	CONTACT	5
9.	CARTE.....	6

1. Définition

Cet indicateur recouvre les fréquences moyennes des sinistres indemnisés par les assureurs au titre des garanties Tempête-Grêle-Poids de la neige (TGN) sur bâtiments incluses dans les contrats multirisque habitation et pour la France métropolitaine. Cet indicateur ne concerne que les biens assurés autres que les véhicules terrestres à moteur.

La fréquence de sinistres est le rapport entre le nombre de sinistres et le nombre de contrats souscrits dans le département. Elle s'exprime en % et correspond au nombre de sinistres indemnisés pour 1 000 contrats assurés.

2. Pertinence et échelle d'utilisation

L'échelle pertinente de lecture, d'interprétation et d'utilisation de cet indicateur est l'échelle nationale. Le nombre et la charge des sinistres entrant dans le calcul du coût moyen incluent les dommages causés au bâti par le vent, les chutes de grêle et le poids de la neige. Il n'est pas possible de distinguer ces trois périls à l'échelle départementale.

3. Données mobilisées et méthodes

Les données portefeuilles et sinistres qui servent à la production de cet indicateur sont collectées annuellement par France Assureurs auprès de ses adhérents sous des formats agrégés au niveau départemental. Une fois collectées, les données des sociétés ayant répondu pour l'exercice en cours sont intégrées dans la base de données historique de France Assureurs qui couvre les exercices 1987 à 2022.

A partir de cette base sont extraites pour chaque exercice les données des sociétés ayant renseigné simultanément le nombre de contrats en portefeuille pour le risque des particuliers, et le nombre de sinistres indemnisés afférents à ces contrats. Le nombre de contrats et le nombre de sinistres ainsi obtenus sont ensuite agrégés au niveau départemental pour chaque exercice. La fréquence cumulée est obtenue en rapportant la somme des sinistres indemnisés au niveau départemental sur la période 1987 à 2022 à la somme des contrats assurés sur cette même période.

Les données servant de base au calcul de la fréquence cumulée sont de plus en plus représentatives de l'ensemble du marché de l'assurance, allant de 20 % à 50 % selon l'ancienneté des exercices. Cette représentativité est relativement homogène par département. La représentativité est cependant légèrement plus faible pour les données portefeuilles que pour les données sinistres.

4. Limites et précautions

a. Données

Cet indicateur est calculé à partir de l'échantillon des données brutes transmises par les sociétés et disponibles à la date de leur production. La représentativité étant au mieux à ce jour de 50% du marché, la fréquence ainsi calculée ne reflète donc pas l'exacte réalité de la sinistralité. Cet indicateur ne couvre pas l'Outre-Mer.

b. Méthode

L'indicateur retenu est la fréquence cumulée sur plusieurs années et non la moyenne de la fréquence annuelle de ces mêmes années. La représentativité de la base de données étant en augmentation ces dernières années, il s'en suit que la fréquence cumulée traduit davantage les résultats de la sinistralité récente au détriment de la sinistralité la plus ancienne.

c. Usage

La fréquence cumulée traduit principalement une exposition au risque tempête. En effet, au niveau national, les sinistres résultant des dégâts provoqués par le vent sont largement majoritaires puisqu'ils représentent plus des trois quarts des dossiers indemnisés par les assureurs tandis que les sinistres dus au poids de la neige sont beaucoup plus rares (moins de 10% des dossiers). Néanmoins, ces proportions peuvent être sensiblement différentes au niveau départemental et pour certaines années.

Cet indicateur est le reflet pour chaque département de l'exposition au risque TGN observée sur la période de 35 ans allant de 1987 à 2021. Il ne prend donc pas en compte les événements importants survenus avant 1987 et ne saurait en aucun cas présager de leur exposition future. Une faible fréquence ne signifie donc nullement que le département n'est pas exposé au risque TGN.

5. Résultats

La fréquence départementale cumulée 1987-2022 s'établit :

- à 2,4 ‰ au minimum
- à 21,1 ‰ au maximum
- à 9,9 ‰ pour la valeur moyenne
- à 9,5 ‰ pour la valeur médiane
- à 4,2 ‰ pour l'écart-type

6. Exemple d'utilisation

L'indicateur peut permettre de comparer des territoires entre eux vis-à-vis du risque TGN d'intensité anormale sur la base des événements survenus depuis 1987, pour dégager des priorités d'actions de prévention.

7. Liens avec d'autres analyses

Coût moyen des sinistres TGN des particuliers par département cumulé sur la période 1987-2022.

8. Contact

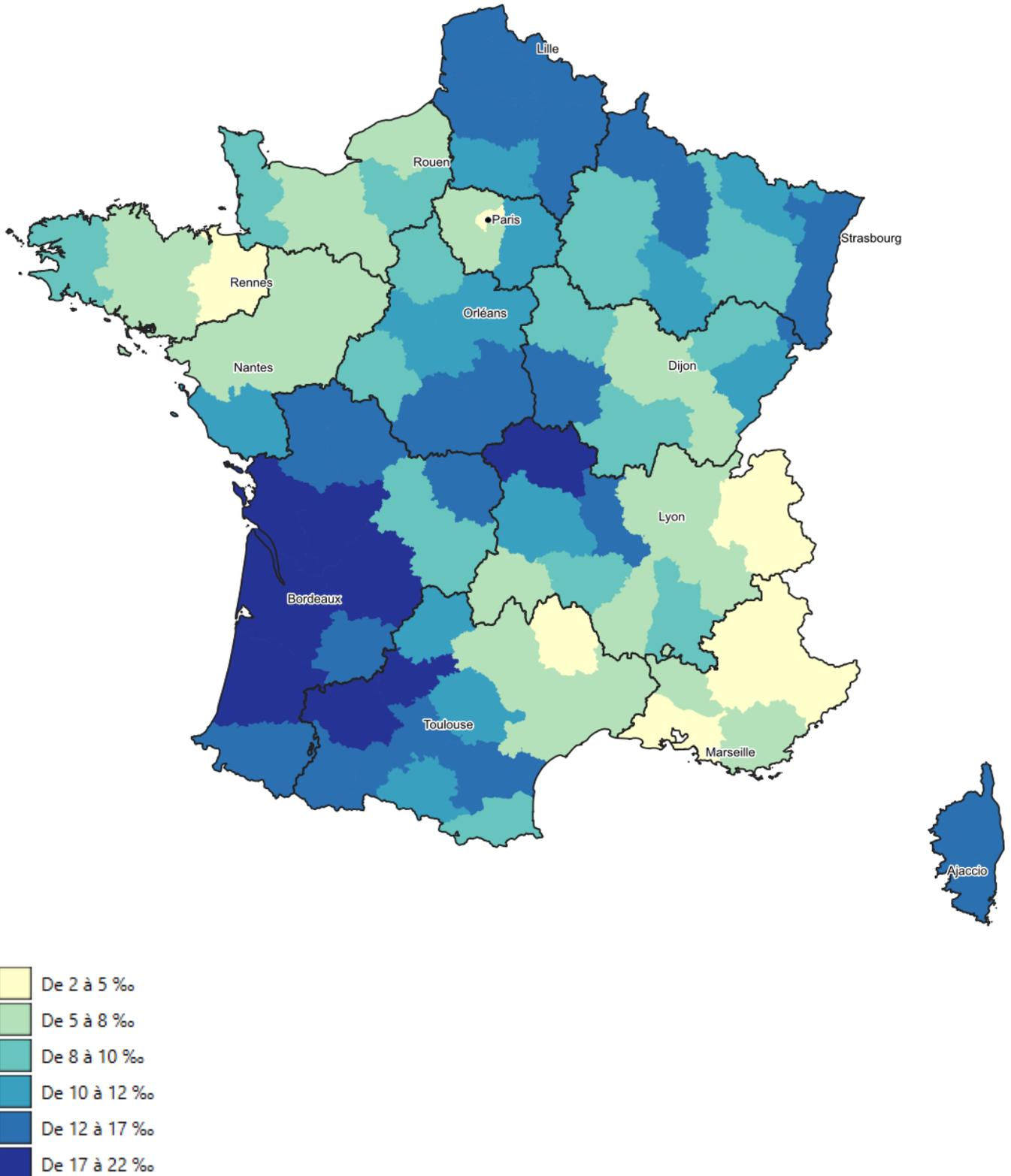
France Assureurs
31 rue du Colisée
75008 Paris
statdom@franceassureurs.fr

Mission Risques Naturels
31 rue du Colisée
75008 Paris
mrn@mrn.asso.fr

Date de rédaction de la fiche indicateur

Novembre 2023

9. Carte



Sources : France Assureurs, Traitements MRN